



RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1^o)

Ordonnance numéro OCA16 17051 (C-4.1) relative à l'établissement d'une voie piétonnière : « Passage pour piétons sur l'avenue Somerled à l'intersection de l'avenue de Kensington »

À la séance ordinaire du 5 octobre 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

- L'établissement d'un passage pour piétons à bandes larges de couleur jaune sur l'avenue Somerled à l'approche de l'avenue de Kensington, côté ouest.

GDD 1167015001

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 12 octobre 2016, date de sa publication dans le journal *Le Devoir*.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.